



Réunion publique d'information Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)

Mercredi 22 novembre 2023 – Salle de l'Odyssée 20h-22h

➤ INTRODUCTION – 20H/20H20 :

- M. le maire de Durtal Pascal FARION :

La Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) demande aux communes d'identifier des zones pour faciliter le développement des différentes filières d'énergies renouvelables, mais aussi de concerter la population dans cette démarche.

La commune a donc souhaité réaliser une réunion publique d'information, en partenariat avec le SIEM (syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire) et la CCALS (Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe).

L'objectif est que cette soirée se déroule de manière intelligente et constructive.

- Elise Charleux, Conseillère sur les projets d'énergies renouvelables, SIEM :

Le choix de l'Etat a été de confier ce travail directement aux communes.

Les points majeurs de la Loi APER sont rappelés (voir diaporama, pages 2 à 6).

Discussion :

- *Il est demandé pourquoi le potentiel du Loir n'est pas intégré.*
- *E. CHARLEUX indique que cette filière n'a pas été intégrée pour cette session de choix de zones mais d'autres sessions auront lieu et offriront cette possibilité.*
- *J. DEHONDT indique que la commune compte approfondir le sujet.*

- Jérôme DEHONDT, adjoint à la transition écologique – commune de Durtal :

Depuis le début du mandat, l'équipe municipale associe les habitants aux projets et c'est à nouveau le cas avec cette réunion publique d'information, sur un sujet riche en débats.

L'Etat a fait le choix d'électrifier la société et cette électrification ne se fera pas sans un fort développement des énergies renouvelables, que la filière nucléaire soit relancée ou non. Durtal est une commune qui possède un potentiel de développement des énergies renouvelables, car son territoire est vaste mais aussi du fait de son historique d'activité d'extractions de matériaux, laissant des zones dégradées qu'il est possible d'exploiter lorsque celles-ci ne peuvent pas être remis en état agricole ou naturel.

Durtal doit donc prendre sa part dans ce développement, en lien avec les objectifs de la CCALS.

Le conseil municipal aura à statuer prochainement sur les zones d'accélération, filière par filière. Des cartographies vont en ce sens être présentées à toutes et tous pour recueillir les éventuelles remarques. Celles-ci seront consignées et rapportées aux membres du conseil municipal afin d'éclairer leur décision en amont de la délibération.



Réunion publique d'information Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)

Mercredi 22 novembre 2023 – Salle de l'Odyssée 20h-22h

D'ores et déjà, aucune zone d'accélération ne sera définie pour l'éolien. En effet, une concertation importante sera nécessaire sur ce sujet et elle aura lieu en 2024, en partenariat avec le SIEML et la CCALS. Cependant, une table concernant l'éolien a été intégrée afin d'en discuter, étant donné que Durtal est concernée comme d'autres communes par des zones potentielles d'implantations.

Il est donc possible de passer de tables en tables, par filières, pour poser des questions, écrire des remarques, de manière sereine, dans le respect et l'écoute (règles fixées page 8 du diaporama).

➤ TABLES PAR FILIÈRES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES – 20H20/21H :

NB : des tables par filières d'énergies renouvelables sont proposées (solaire, méthanisation, géothermie-chaufferie bois, éolien) où il est possible de consulter des cartes, documents et d'écrire des commentaires dans un recueil de remarques.

➤ MISE EN COMMUN – QUESTIONS / REPONSES – 21H/22H :

En préambule, il est signifié que concernant le solaire, un collectif citoyen s'est créé avec l'appui de la CCALS et que concernant l'éolien, des projets sont inspirants dans le Département de Maine-et-Loire avec l'implication importante de citoyens. A noter également que le propriétaire foncier reste maître de la réalisation ou non de ces projets.

Discussions :

- *Il est demandé à nouveau pourquoi la possibilité du Loir n'a pas été étudiée, alors qu'une rapide estimation d'un habitant a permis d'envisager une production au niveau du barrage de Gouis.*
- *J. DEHONDT répond que la rivière du Loir appartient au Domaine public fluvial géré par le Département. Celui-ci prévoit de supprimer progressivement les barrages sur ses rivières non-navigables et considère que le potentiel du Loir est faible pour de l'hydroélectricité.*

Il est précisé que le Département a été mobilisé pour travailler sur ce sujet et que la réponse était la suivante « les hauteurs de chute maximum des ouvrages du Loir sont de l'ordre de 0,6 m. Le réaménagement des anciens vannages est souvent très coûteux, puisqu'ils étaient généralement conçus pour accueillir des roues à aubes. Il faut aussi considérer les périodes d'étiage, où le turbinage est interdit pour maintenir un débit réservé au cours d'eau, les grosses crues obligeant de mettre le dispositif en sécurité... En conséquence de quoi ce type de projet ne me semble pas viable. D'autre part ni la commune ni le Département ne peuvent en l'état faire ces installations : il reviendrait aux propriétaires des moulins de le faire. Si cela les intéresse, ils peuvent se rapprocher de promoteurs comme Turbiwatt (qui a déjà confirmé leur désintérêt pour les ouvrages du Loir... ».

Cependant, l'intérêt pour cette énergie est important de la part de la commune et une fiche action sur le sujet a été créée dans le cadre du dispositif Petites villes de demain (PVD) afin d'étudier davantage cette filière.



Réunion publique d'information Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)

Mercredi 22 novembre 2023 – Salle de l'Odysée 20h-22h

- Il est demandé si la géothermie a été considérée comme source d'énergie renouvelable potentielle.
- J. DEHONDT répond qu'en effet une table était prévue sur cette énergie et qu'elle est étudiée dès qu'une réflexion sur le système de chauffage-refroidissement des bâtiments publics est lancée, par exemple pour le groupe scolaire René Rondreux ou encore pour le Tiers lieu associé à la maison de santé pluridisciplinaire.
- Il est ajouté qu'il serait intéressant de visiter l'entreprise DANTECH, entreprise du Groupe ORTEC basé à Durtal, qui utilise ce système pour ses bureaux et ateliers.

- Un exploitant forestier de Durtal indique utiliser des rémanents de coupes (comme des têtes de peupliers) qui sont désormais valorisés dans des chaufferies bois (comme à la Roseraie à Angers mais aussi plus largement dans la Région Pays-de-la-Loire). Ces produits n'étaient auparavant pas valorisés. Il précise également posséder trois chaufferies à plaquettes de bois dans différents types de bâtiments (habitation et ferme) et que ce modèle fonctionne très bien.
- J. DEHONDT ajoute que la mairie a dernièrement rencontré la SCIC Maine-et-Loire Bois Energie avec quelques éleveurs de la commune pour une présentation de leur système permettant d'alimenter les chaufferies à partir de bois de haies, fortement présentes sur le bocage durtalois. Cette structure contribue également à des plans de gestion durables des haies et à des plantations.

- Une habitante demande si les habitants seront de nouveau mobilisés avant le vote définitif des élus en conseil municipal
- J. DEHONDT répond que les élus auront le compte-rendu et le recueil des remarques. Les élus ne voteront pas sur des projets mais bien sur des zones où des projets d'énergies renouvelables seront facilités.
Sur l'éolien, cette filière ne sera pas intégrée aux zones d'accélération pour avoir une démarche participative dès 2024, avec les habitants dans le cadre d'une concertation collective associée à des entretiens individuels.

- Il est demandé si le support présenté lors de la réunion publique d'information sera transmis
- J. DEHONDT répond positivement, il sera disponible sur le site internet tout comme le compte-rendu.

- Un habitant se questionne sur l'éolien du fait de faibles rendements constatés, du non-remplacement des énergies fossiles par l'éolien, de l'utilisation de métaux rares et des difficultés à recycler ce système.
- J. DEHONDT répond que les pales sont valorisables grâce à des filières qui se sont construites et que les métaux rares ne sont plus utilisés en France pour l'éolien terrestre bien qu'ils le soient toujours pour l'éolien maritime. Aussi, il est avancé qu'on ne peut pas parler de rendement pour l'éolien car l'énergie primaire est le vent et qu'elle est gratuite.



**Réunion publique d'information Loi
d'Accélération de la Production d'Énergies
Renouvelables (APER)**

Mercredi 22 novembre 2023 – Salle de l'Odyssée 20h-22h

- E. CHARLEUX ajoute qu'en effet, il subsiste pour le moment une large part d'énergie fossiles dans la consommation mais les énergies renouvelables ont vocation à les remplacer. Le marché de l'électricité européen régule l'appel des moyens de production en fonction des besoins de consommation et il peut arriver que le prix soit négatif quand la production est plus forte que la demande. Dans ce cas, les moyens de production énergies renouvelables ont la capacité de s'effacer rapidement (à la demande des exploitants) ce qui facilite l'équilibre du système. Concernant l'acceptabilité de ces projets, le Parc de l'Hyrôme dans le sud du département est inspirant, par la participation des citoyens au projets et par les choix collectifs que cela permet (gouvernance participative, choix de bridage pour la biodiversité...).
- Un habitant affirme que les Français en majorité ne veulent pas de l'éolien. Il faut d'après lui renforcer le nucléaire qui fait la fierté de la France. Les filières hydroélectricité, géothermie et solaire sont priorisées par cet habitant.
- Il est répondu que des choix forts sont nécessaires pour assurer à la fois la baisse de la consommation d'énergie ainsi que la hausse de la production d'énergies renouvelables.
- E. CHARLEUX ajoute qu'une filière s'organise en France sur l'ensemble du cycle de vie des énergies renouvelables, notamment concernant le photovoltaïque et les pales des éoliennes. Aussi, une étude de l'ADEME montre que la filière éolienne est majoritairement acceptée par les français, seulement le souhait est de ne pas les implanter « près de chez soi ».
- Un habitant exprime que selon lui il faut travailler à la fois sur la production d'énergies renouvelables ainsi que sur la sobriété énergétique, mais que la question de la rentabilité de l'éolien doit bien être considérée.
- J. DEHONDT indique que la puissance crête exprimée concernant l'énergie est la puissance optimale, mais qu'il n'y a pas de question de rendement car l'énergie primaire est le vent.
- Pour clôturer la soirée, le maire de Durtal P. FARION propose au public de se servir en documents mis à disposition sur les différentes tables.